27me Année N° 59 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 28 Février 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFITTE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 27 FÉVRIER 1883

LA POLICE DES ÉGLISES

Quand on demande à un radical comment il comprend la réglementation des rapports administratifs des membres du clergé avec les municipalités, il répond invariablement :

« Le maire maître de sa commune; le « prêtre maître dans son église ! »

La Chambre des députés avait à faire hier une application de ce principe.

Elle s'est empressée de le violer.

On discute en ce moment la loi municipale. Un article spécial vise les droits de police du maire, et décide que ce droit s'étend sur « les spectacles, jeux, cafés et églises. »

Nous ne voulons pas relever ce qu'il y a de délicat à placer sur la même ligne les églises et les cafés-concerts.

Nous savons par expérience qu'il ne faut pas s'attendre à de bons procédés, ou même à des procédés simplement polis, de la part des radicaux.

Dans une réunion publique quelconque, le président a la police de la salle. Les agents de l'autorité ne peuvent intervenir que lorsque l'ordre matériel est gravement troublé, lorsque la sécurité des auditeurs est menacée.

Les présidents ont la police des Tribunaux, des Conseils généraux, de la Chambre des députés, du Sénat, qui sont des assemblées publiques, en ce sens que tout le monde est admis à assister à leurs audiences ou à leurs délibérations.

Le prêtre, le pasteur, le rabbin sont de par la loi les directeurs du culte. N'est-il pas logique qu'ils aient eux aussi la police des immeubles où le peuple s'assemble pour prier ou pour suivre les offices religieux?

Pourquoi abandonner la police des églises aux maires, agents politiques, faits à l'image du gouvernement qu'ils représentent, c'est-à-dire souvent ennemis de toute idée religieuse?

Si le Sénat accorde, à l'exemple de la Chambre, la police des églises aux maires des communes; comme le maire sera seul juge des circonstances dans lesquelles il devra intervenir et des mesures qu'il devra prendre, qui nous dit qu'il ne profitera pas de son pouvoir à peu près discrétionnaire pour réprimer les légitimes manifestations de foi des fidèles, pour tolérer les manifestations hostiles, pour troubler le libre exercice des cultes, pour ordonner par voie administrative la fermeture provisoire des églises; comme il peut ordonner la fermeture provisoire d'un café-concert ou d'une salle de spectacle ?

Nous vivons à une époque de luttes, d'animosités, de haines, époque peu faite pour abandonner à une municipalité quelconque un droit que lui refusent les principes et la force même des choses.

Mais lorsqu'il s'agit d'une question touchant de près ou de loin à la Religion, les radicaux n'y regardent pas de si près, et ce n'est pas la violation de leurs principes politiques qui est faite pour les arrêter.

Ce qu'il y a de Thibaudins politiques dans cette Chambre est vraiment incroyable !

Elle a décidé, malgré les légitimes réclamations de Mgr Freppel, que le maire resterait chargé de la police intérieure des églises. Elle a destitué les curés d'un droit qu'ils exerçaient à la faveur d'une intelligente et libérale interprétation des lois anciennes.

Reste à savoir si le Sénat pensera comme la Chambre. Il faut espérer que non ; car la loi municipale, telle qu'on l'a votée hier, peut devenir une source d'exactions plus ou moins graves, suivant le caractère plus ou moins intolérant de maires, assurés de l'impunité, protégés quand même par leurs supérieurs.

Les catholiques voient, une fois de plus, que la Chambre les considère comme gens taillables et corvéables à merci; et que l'égalité des citoyens devant la loi n'est — au moins en ce qui les concerne — qu'un impudent mensonge, qu'une fiction.

PIERRE SALVAT.

LES ANARCHISTES EN BELGIQUE

On lit dans le *Figaro* :

« Métayer est mort aujourd'hui, à quatre heures trente, cinq minutes, à l'hopital Saint-Jean.

» Il n'a fait aucun aveu dont la justice puisse tirer parti. Cyvoct seul a fait une déclaration, mais elle n'a aucun intérêt. Il a dit que l'expérience que Métayer et lui faisaient au moment de l'explosion avait pour but de savoir combien de temps il fallait pour qu'une explosion pût se produire. Evidemment ils n'auraient pas fait cette expérience avec l'appareil dans leur poche, et je ne vous cite le fait que pour vous donner une idée du cynisme avec lequel Cyvoct répond aux magistrats qui l'interrogent.

» C'est M. Vanmacle, armurier-expert, qui a été chargé de rechercher quelles substances se trouvaient dans l'objet qui a fait explosion. Ces substances sont au nombre de trois : chlorate de potasse, sucre de canne et picrate jaune de potasse. Le tout était enveloppé dans une petite boîte plate métallique d'une composition d'étain et de zinc, boîte semblable à celle dans lesquelles les confiseurs vendent les pastilles dites des agents de change.

Métayer devait avoir également dans sa poche un objet quelconque contenant de l'acide sulfurique en petite quantité. La présence de cet acide a été constatée par les brûlures faites au mouchoir qu'il portait dans la poche où était la boîte explosible. On n'a retrouvé de cette boîte qu'un fragment ayant un centimètre de long sur trois millimètres de large et un centimètre d'épaisseur, l'explosion avait pulvérisé littéralement tout le reste. Ce mélange de matières explosibles a été inventé en 1849 par un nommé Augendre. Les anarchistes en auront trouvé la recette dans le livre que la police a saisi rue Traversière. « Un traité sur les matières explosibles. »

D'après les constatations faites à la première heure, Métayer, qui marchait sur le côté de la route aurait glissé et serait tombé dans le fossé. Le récipient où était renferme l'acide sulfurique, mal fermé, se serait ouvert et l'acide se serait trouvé en contact avec le chlorate de potasse. C'est ce qui a déterminé l'explosion immédiate. Chose singulière, la police n'a trouvé, ni rue Traversière, où demeurait Cyvoct et Métayer, ni rue de l'Association, chez Delsaut, aucun produit, aucune substance explosible.

On peut donc croire ou que le dépôt où se fournissaient les anarchistes était ailleurs, ou que c'était une première expérience qu'on allait tenter dans un terrain vague à la campagne. Seulement, comme le chemin où l'explosion s'est produite est précisément un de ceux que, dans ses promenades à cheval, auteur de Laeken, suit de préférence le roi Léopold II, on a cherché tout d'abord à établir un lien, un rapprochement entre ces deux faits et quelques journaux de Bruxelles ont émis des suppositions que le bon sens se refuse à admettre.

Evidemment, Métayer et Cyvoct s'en allaient faire une expérience ou revenaient, le fait n'est pas éclairci, d'un endroit encore inconnu, où ils étaient allés chercher les substances qui devaient servir à une première expérimentation.

A Bruxelles, l'idée d'un complot contre la vie du roi semble *a priori* absolument invraisemblable, seulement la présence dans les environs de la résidence royale de deux anarchistes connus par leurs relations et leurs antécédents trouvés porteurs d'une bombe explosible, était de nature à inspirer, sinon des inquiétudes, du moins des devoirs de préservation.

Des mesures de sûreté un peu tardives ont été prises. La police Bruxelloise a une grande responsabilité dans cette affaire. Depuis plus de quinze jours, elle était informée de la présence à Bruxelles de Cyvoct, puisque son extradition pour l'affaire de Lyon avait été demandée par le gouvernement français, et la police savait si peu que Cyvoct était à Bruxelles, qu'elle le faisait rechercher à Verviers.

Le Parquet n'a encore rien communiqué sur le contenu des malles saisies chez Delsaut. On dit qu'on y a trouvé des lettres en diverses langues, des correspondances chiffrées et que des avis ont été transmis à l'étranger. C'est possible. Mais la présence même de ces papiers chez des gens qui se renferment dans un mutisme aussi absolu que Métayer et son complice, prouve qu'ils n'étaient pas sortis vendredi pour commettre un crime, mais bien pour faire une simple expérience.

Cyvoct, qui n'est inculpé ici provisoirement que de port de faux nom, ne tardera pas à être livré à la justice française, après toutefois qu'on l'aura jugé ici pour ce délit. Aucune arrestation nouvelle n'a été opérée.

La plupart des documents saisis et que le Parquet s'occupe seulement en ce moment de faire traduire, sont écrits en russe et en italien.

L'Echo du Parlement, journal ministériel, publie ce soir la déclaration suivante : « Quant à la découverte d'un grand complot international dans lequel des personnalités importantes seraient compromises, c'est un simple racontar et rien n'a été découvert jusqu'ici qui permette de confirmer cette grave nouvelle. »

LES PROJETS DES PRINCES

Il paraît que M. Waldeck Rousseau n'est pas content de l'attitude qu'a eue le préfet de la Seine-Inférieure, au cours de la visite d'adieu de Mgr le duc de Chartres, car M. le ministre de l'intérieur a mandé par dépêche M. Hendlé, l'a reçu hier matin à l'issue du conseil de cabinet, et lui a vigoureusement « lavé la tête ».

Nous croyons savoir que, sur l'initiative de Mgr le comte de Paris, un conseil de famille, auquel assisteront LL. AA. RR. le duc d'Aumale, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Alençon et le duc de Penthièvre, sera, dans quelques jours, tenu au château d'Eu.

Les résolutions qui auront été arrêtées seront soumises à l'approbation de Monseigneur le Comte de Chambord.

Mgr le duc de Chartres n'assistera pas à cette réunion, puisqu'il s'absente dès ce soir; mais, à Cannes, il conférera avec Mgr le comte de Paris, et lui communiquera ses vues relativement aux décisions qui devront être prises dans le conseil de famille.

Mgr le duc d'Alençon, accompagné de la duchesse, se rendra à Vienne, auprès de sa belle-sœur, S. M. l'Impératrice d'Autriche.

Quant à Mgr le duc d'Aumale, il lui serait très-pénible d'abandonner l'Institut, son cénacle d'intimes et sa résidence de Chantilly ; néanmoins, si un déplacement plus ou moins prolongé est décidé, le prince n'hésitera pas à quitter Paris pour devenir l'hôte de Mgr le comte de Paris, à York House.

∴

Le prince Napoléon vient de donner congé de l'appartement qu'il occupe, avenue d'Antin ; il a envoyé à Prangins la majeure partie de son mobilier et la plupart de ses tableaux, bibelots, objets artistiques.

Il a l'intention d'aller, avec ses deux fils, à la villa Reale de Monza, près Milan, où ses appartements ont été préparés ; c'est là que doit venir le rejoindre la princesse Clotilde, qui habite le château de Moncalieri, près Turin.

Ce voyage sera de courte durée, le prince Napoléon se fixera définitivement à Bruxelles.

Le prince Victor s'engagera dans l'état-major de l'armée italienne, où le prince Louis va également prendre du service.

Tout le monde sait combien Victor Hugo aime les enfants, qui lui ont inspiré ses plus touchantes poésies à l'occasion du quatre-vingt-unième anniversaire du Maître. M. Camille Mendès a résumé, dans une fable exquise, la passion du poète pour les babys.

Lisez, c'est délicieux :

L'ENFANT & L'ÉTOILE

FABLE

Dans un seau d'eau noir et très-clair,
Un enfant voyait une étoile
Qui, toute petite, avait l'air
D'un beau diamant sous un voile.

« Ah ! crie l'enfant, je la veux ! »
Et dans la jupe maternelle,
Tout en pleurs, il prit aux cheveux
Et cassa son polichinelle.

Victor Hugo passait, très doux.
Il considéra le désastre
Et dit : « Pourquoi refusez-vous
A ce petit garçon cet astre ? »

La mère dit : « Je ne veux pas,
Comme les fleurs à ma fenêtre,
Cueillir Mars ou Vénus, là-bas. »
— « Attendez un peu, » dit le Maître.

Il alla trouver le bon Dieu
Qui pour tente a la belle toile
De l'immense firmament bleu,
Et lui dit : « Donnez-moi l'étoile. »

— « Je ne peux pas, dit le bon Dieu;
Cela me créerait des affaires :
Chaque astre est une note en feu
Dans le concert parfait des sphères. »

Victor Hugo, musicien
Sans passion, dit : « Père unique,
On ne s'aperçoit de rien
Dans l'enorme boîte à musique,

Et c'est pour un petit enfant !
— Me la rendrait-il ? — Certes. — Intacte?
— J'en réponds. » Le Maître, au levant,
Cueillit l'étoile après ce pacte,

Et, vers l'enfant pressant le pas
A travers les divins espaces :
« Tiens ! » lui dit-il. Et puis, tout bas :
« Dis que c'est moi, si tu la casses ! »

CAMILLE MENDÈS.

REVUE DE LA PRESSE

IL A SIGNÉ !

Le *Figaro* publie le remarquable article suivant de M. Ph. de Grandlieu :

C'est fini : il a signé ! Entre le berceau où dort sa petite-fille et la tombe qui l'attend lui-même demain, aucune pensée émue n'a retenu sa plume : il a signé ! Lui que naguère j'entendais commenter éloquemment dans l'intimité la belle parole de Tacite : *Et majores et posteros cogitate !* il n'a songé, dans cet instant solennel, ni à ce qui le précède ni à ce qui le suivra : il a signé, d'une main aussi tranquille et insouciante qu'au temps où il jouait au billard au café de la Régence, avec Maubant de la Comédie-Française !

Thibaudin lui a soumis cette simple formule : « Si vous approuvez, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien signer le décret ci-joint. » — Et il a approuvé, et il a signé, entre une acquisition d'immeuble et la rédaction d'un bail !

Jurisconsulte de vieille date, il sait pourtant que les lois, surtout celles qui comportent des pénalités, sont entourées de garanties nécessaires à leur impartiale exécution, et qu'en particulier celle de 1834 sur l'état des trente mille officiers de l'armée française exige des formalités nombreuses et tutélaires. Avant de frapper l'officier, il faut la plainte des supérieurs hiérarchiques, il faut une enquête loyale et minutieuse, il faut le rapport écrit du chef de corps. Où sont ces documents successifs et indispensables ? Il n'en a réclamé aucun, sachant qu'ils n'existent pas. Il n'a demandé ni la plainte du général de brigade, ni les pièces de l'enquête, ni le rapport du commandant d'armée. Il s'est contenté de la parole d'honneur de Thibaudin, — et il a signé !

Qu'a-t-il, du reste, jamais refusé de signer ? On lui a proposé l'article 7, et il l'a signé. — On lui a proposé les décrets d'expulsion contre les religieux, et il a signé. — On lui a proposé la loi athée, et il a signé. — On lui a proposé les destitutions les plus odieuses, et il a signé. — On lui a proposé le Tribunal des conflits, et il a signé. — On lui a proposé le rappel des assassins et des incendiaires, et il a signé. — On lui propose la dégradation illégale des princes, et il la signe !

On cite plusieurs Présidents de petites républiques américaines qui ont eu le courage de refuser leur signature à des mesures injustes ou dangereuses ; et le président actuel des Etats-Unis, M. Arthur, a nettement refusé, l'année dernière, de sanctionner une loi qui lui semblait injuste. Lui, que la Constitution arme d'un veto pareil, il n'a jamais refusé sa sanction à aucune loi, à aucune mesure, si révoltante qu'elle fût. Il a tout accepté, tout signé, tout promulgué !

Vieil avocat, il a laissé démolir entre ses mains la magistrature ! Propriétaire avide, il laisse attenter à la propriété la plus sacrée, sans réfléchir que ses décrets pourraient bien se retourner un jour contre lui-même !

Déjà, l'autre soir, à la salle Rivoli et sous la présidence du « général » Eudes, la tourbe révolutionnaire ne l'a-t-elle pas traité de « vieillard imbécile » et « d'accapareur ? » Et non contente de l'insulter, la foule excitée l'a menacé. « Il faut, a dit un citoyen, le faire passer sous les fourches caudines du mépris, en attendant qu'on le fasse passer sous le couteau égalitaire ! »

Vous le voyez, on le traite déjà comme un prétendant, et la canaille radicale ne lui tient aucun compte de ses faiblesses.

∴

Ah ! Gaston de Presles, quelle écrasante et amère prosopopée vous pourriez jeter à la tête de ces plats exécuteurs ! Je vous entends, secouant les fictions de la comédie, vous écrier d'une voix ironique et méprisante. Quand Saint-Louis éblouissait le infidèles à la Massourh, quand Philippe de Valois se faisait écharper à Crécy, quand à Poitiers le roi Jean abattait les Anglais sous sa hache, quand Charles VIII illustrait son épée à Fornoue, quand François Ier brisait les Impériaux à Marignan, quand trente-trois princes de la maison de Bourbon tombaient héroïquement sur les champs de bataille, c'était pour qu'un jour la fortune et l'honneur de la France fussent livrés par Thibaudin au Gendre de M. Poirier !

∴

Les décrets spoliateurs du 22 janvier sont dépassés eux-mêmes par l'acte criant du 23 février, qui tire des circonstances où il s'est produit un caractère plus odieux et plus criminel encore. On avait pu prendre leurs biens aux princes d'Orléans ; on n'avait, du moins, jamais eu l'idée de leur prendre l'honneur, et il était réservé à Thibaudin d'essayer cette entreprise.

« L'opinion publique, dit-il, s'est émue des inconvénients que présente le maintien dans l'armée d'officiers faisant partie des familles qui ont régné en France. »

Et voilà tout ! Mais cette émotion extraordinaire de l'opinion publique, aucun des ministres de la guerre qui se sont succédé depuis douze ans ne l'a aperçue. Ni le général de Cissey, ni le général du Barrail, ni le général Berthaut, ni le général Greslley, ni le général Borel, ni le général Farre, ni le général Campenon, ni le général Billot, n'en ont eu le soupçon. Où et quand s'est-elle révélée ? Sous quelle forme et par quels témoignages irrécusables?

On ne le dit pas. Thibaudin se borne à proclamer, comme un dogme, qu'il est impossible « de laisser subsister dans l'armée un principe vivant en contradiction avec les institutions du pays. »

Alors c'est la destruction de l'armée nationale, de la vieille armée française, par l'épuration périodique des éléments divers qui la composent. Sous la Restauration, il eût fallu bannir les maréchaux de l'Empire. Sous la Monarchie de Juillet, il eût fallu exclure le frère de Godefroy Cavaignac, et le prochain régime devrait dégrader tous les républicains d'aujourd'hui, afin « de ne pas laisser subsister dans l'armée un principe vivant en contradiction avec les institutions du pays. »

Il y a plus : on arriverait fatalement, avec ce système, à épurer les officiers, non seulement à chaque changement de régime, mais bientôt à chaque changement de ministère, comme les sous-préfets, car chacune des trois ou quatre républiques qui se disputent la direction de nos destinées est bien plus différente de sa rivale que ne l'étaient l'une de l'autre, dans la pratique, les monarchies constitutionnelles dont l'esprit libéral est aujourd'hui si loin de nous !

Vainement dit-on avec hypocrisie que le pouvoir respecte le *grade*, propriété sacrée, et se réserve seulement de retirer *l'emploi*. — Qu'est-ce que le grade sans l'emploi ? Voyez vous d'ici un propriétaire d'immeuble à qui l'on dirait : « Je vous laisse votre maison, qui continue de vous appartenir sans conteste ; seulement, je vous mets dehors pour un temps indéfini ! »

Cette originale façon d'entendre la propriété ne serait pas du goût de tout le monde ; et si, demain, les électeurs de Félix Pyat tentaient de l'appliquer au riche propriétaire du boulevard Malesherbes, de la rue Copernic et autres lieux, l'auteur des décrets Thibaudin pourrait se trouver assez embarrassé pour répondre !

∴

Quoi qu'il en soit, la République, se créant des catégories de citoyens dans un pays d'égalité, élargit chaque jour le cercle des situations qu'elle menace et des intérêts qu'elle sacrifie. Magistrats, fonctionnaires de tout ordre, avoués, notaires, prêtres, religieux, évêques, rentiers, action-

---

FEUILLETON DU 28 FÉVRIER — 48 —

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

XXVIII

L'île de la Grande-Jatte

(SUITE)

Il essaya de se traîner vers la barque du bateau.

Humberthe l'arrêta.

— Vous serez mon mari, dit-elle d'une voix émue. Reprenez courage, mon pauvre Miclou. Ne pensez plus à aller mourir misérablement dans quelque coin. Est-ce que je ne suis pas votre amie ? Vous êtes trop ruiné et trop abîmé pour que je vous abandonne dans ce triste état.

— Vous m'aimez ! balbutia-t-il.

Humberthe le fit asseoir.

— Nous causerons de cela plus tard, lui dit-elle avec un sourire. Pensons au plus pressé. Les conséquences de la délivrance de Mlle Fernande sont doublement compromettantes pour nous. Qu'allons-nous faire ?

XXIX

L'incendie

Jacques Pierlaud, après avoir échappé aux employés de l'octroi en submergeant tour à tour un de ses grands bateaux de flandeur et une de ses barques, n'avait reçu la nouvelle de la capture de Fernande que trop tard dans la nuit pour pouvoir accourir tout de suite.

Les aventures survenues en passant devant la patache et les minutieuses investigations suscitées par les dénonciations de son ancien complice Harlel, l'avaient mis dans l'impossibilité de rejoindre Fernande à l'instant même.

Outre son écrasante fatigue, Pierlaud n'eût pu arriver à Boulogne que vers trois heures du matin. Il lui aurait fallu reconnaître le bateau au milieu des ténèbres, crier longtemps et vainement peut être pour éveiller Miclou et Humberthe, attirer l'attention, se compromettre; c'était dangereux et presque impraticable, aussi Pierlaud n'y songera même pas.

Il n'était pas fâché, d'ailleurs, de mettre quelques heures d'intervalle et de repos entre ses terribles démêlés avec l'octroi, son trajet haletant en pleine Seine, et la prise en possession de l'enivrant bonheur qu'il se promettait auprès de Fernande.

Il renonçait décidément à la fraude, après cette effroyable nuit pendant laquelle il avait failli être pris, malgré son sang-froid et son audace. Il enveloppait d'un linceuil d'oubli son passé périlleux et sombre, pour s'élancer la tête haute vers le splendide avenir qui s'ouvrait.

Enfin, Fernande allait être à lui !

Comme une esclave dans un harem, il la tenait captive, l'orgueilleuse jeune fille, soumise maintenant à ses volontés et attendant frissonnante [illegible]

Cette humiliation, cette angoisse dans laquelle Fernande se débattait comme dans un inextricable réseau, grisaient Pierlaud d'une joie farouche, d'une volupté à laquelle nulle autre ne pouvait être comparée.

Puis, chassant de son cœur ce sentiment de cruauté qui lui présentait comme une tête le prochain châtiment des dédains de Fernande, il se jurait à lui-même de la rendre heureuse, de s'en faire aimer, de lui consacrer son existence tout entière.

— Elle ne peut vivre sans moi, et je ne peut vivre sans elle, se disait-il. Nos destinées sont liées. Inséparables. Est ce le hasard qui l'a fait se précipiter du haut d'un pont au moment où je passais dessous juste à point pour la sauver et la recueillir dans mon bateau ? Est-ce le hasard qui m'a fait la retrouver chez la marquise d'Amblemont, alors que je désespérais d'avoir perdu sa trace ? Non, non, et mille fois non. Le sort nous rassemble, le sort nous unit, et aucune puissance au monde ne saurait m'arracher Fernande.

Cette conviction s'augmentait encore par la façon dont il s'était emparé de la jeune fille en dernier lieu

— Est il possible de voir quelque chose de plus simple ? se disait-il avec une sorte d'ivresse triomphante. Les enlèvements, d'habitude, sont difficiles, dangereux, compliqués sanglants. Mais là, rien de pareil. Une cameriste avec laquelle Fernande voyage la prie de l'accompagner cinq minutes pour visiter des parents, Fernande n'a pas même eu le soupçon d'un piège. Elle consent à une complaisance qui lui coûte si peu, elle vient, elle est livrée... ou plutôt elle se livre elle-même à mon amour, elle obéit sans le savoir à un pouvoir plus fort que sa volonté.

Pierlaud, redevenu le comte Hervé de Bréan à son domicile de la rue Royale, fit atteler vers [illegible] et ordonna à son cocher de le conduire au bois.

Puis, comme par caprice, il commanda d'aller au pont de Neuilly en passant par le pont de Saint-Cloud.

Son but était d'explorer la Seine sur tout son parcours, car il se doutait bien que Miclou et Humberthe, par prudence, ne demeureraient pas à la même place.

Il ne s'étonna donc pas de ne point apercevoir leur bateau au port de Boulogne, où ils avaient stationné pour être sur la route de Fernande allant à Rambouillet avec Juliette, et pour l'attendre.

Il suivit le cours de la Seine par le chemin de halage jusqu'à Suresnes.

Là, il descendit de voiture pour mieux pouvoir examiner les bateaux qui y étaient réunis en assez grand nombre.

Pas un n'était celui qu'il cherchait.

— Ils ont franchi le barrage, pensait-il. Tant mieux ! C'est là un point où Fernande, si elle l'eut connu, aurait pu appeler du secours.

Jusqu'à Neuilly, il ne vit plus que des canots de pêcheurs; au pont, il renvoya sa voiture en disant qu'il reviendrait seul, ou peut-être il resterait quelques jours absent. Il ne se souciait pas de faire continuer à ses gens et à ses chevaux une promenade qui, à partir de là, n'avait plus rien d'aristocratique.

Poursuivant sa route à pied par les bergues de Bécon, il passa devant l'île de la Grande-Jatte, sans soupçonner que Fernande venait de s'enfuir par là, grâce au secours imprévu de ses amis Alphonse et Christophorine Carisset.

Hervé arriva ensuite à Asnières et traversa le pont pour pouvoir continuer à suivre le chemin de halage qui, à cette localité, passe de la rive gauche à la rive droite, à cause des nombreuses îles qui jalonnent le cours de la Seine.

La chaleur [illegible] la route devenait poussiéreuse et peu agréable.

Mais Hervé n'y prit pas garde et se félicita, au contraire, de pénétrer dans des campagnes relativement désertes.

— C'est la solitude qu'il me faut auprès de Fernande, pensa-t-il, jusqu'à ce que le temps nous ait indissolublement liés l'un à l'autre.

Il dépassa Saint-Ouen, Saint-Denis...

L'impatience et la lassitude commençaient à le gagner, lorsqu'il distingua au loin un bateau qu'il reconnut bientôt pour être le sien.

Il marcha plus vite.

— Enfin... murmura-t-il, enfin ! ce Miclou m'a fait marcher... mais je le récompenserai pourtant au-delà de ses espérances, ainsi qu'Humberthe. Ils ont franchi sans encombre les localités fréquentées. Plus une maison ! plus personne ! Personne ne saurait maintenant me ravir Fernande !

Il se hâta jusqu'au moment où il fut en face du bateau.

Alors il s'arrêta.

D'ordinaire, il n'avait même pas besoin de faire un signe. Miclou, toujours aux aguets, détachait la barque dès qu'il se montrait, et venait le prendre.

Hervé se mit à sourire.

— Est-ce que mon brave Miclou ne me reconnaît plus ? se dit-il. Mon pantalon et ma redingote d'un vrai tailleur, et mon chapeau haute forme me déguisent donc bien à ses yeux ? Ce n'est plus là son Pierlaud, son Jacques Pierlaud. Il ignore que Pierlaud est mort, noyé par ces messieurs de la patache, et que je ne veux plus être que le comte Hervé de Bréan, l'amant de Fernande, en attendant d'être son époux.

Hervé était presque satisfait de ce délai, qui lui permettait de mesurer son bonheur, de le savourer d'avance.

Cependant, au bout d'un instant, il cria :

— Hep !

Personne ne répondit.

Il appela Miclou, il appela Humberthe, grossissant sa voix à chaque appel.

Mais ils restèrent sans écho. Un lourd silence régnait sur la campagne. Rien ne bougeait sur le bateau qui suivait lentement le fil de l'eau, entraîné par un faible courant.

Ils sont donc sourds ? se dit Hervé. Pourtant ils sont là. Je n'en doute pas le moins du monde, et, si j'en doutais, la fumée qui s'échappe du bateau me donnerais une certitude. Ils ont du feu, donc ils sont là.

En effet, une fumée bleuâtre montait vers le ciel en minces filets. Elle ne tarda pas à devenir plus épaisse et noire comme le panache d'un navire à vapeur.

— Eh ! fit Hervé, c'est étrange.

Et il appela de nouveau de toutes ses forces.

Puis, inquiet, il inspecta des yeux le rivage, cherchant à découvrir un canot, un pêcheur pour le conduire.

Mais les rives étaient solitaires, et sur le fleuve, on n'apercevait rien que ce grand bateau sombre, qui flottait au hasard et sans direction.

Hervé se perdait en conjectures.

A travers les probabilités qui se présentèrent en foule à son esprit, une d'elles s'accentua bientôt davantage. Il supposa que Miclou et Humberthe étaient venus à terre pour un motif quelconque et que Fernande seule, livrée à elle-même sans avoir cependant la possibilité de s'enfuir, ne répondait pas aux appels réitérés d'un homme qu'elle redoutait.

Cette hypothèse était d'autant plus admissible qu'on n'apercevait plus la barque des servant le bateau, ce qui donnait à croire que Miclou et Humberthe n'étaient plus là.

A suivre